

DÉCRET N° 2018 – 112 DU 11 AVRIL 2018
accordant la nationalité béninoise à madame
Ablavi Akpayédéwo FIADJIGBE.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
vu la loi 65-17 du 23 juin 1965 portant code de la nationalité dahoméenne ;
vu le décret n° 272/PC/MJL du 11 août 1965 fixant les modalités d'application du code de la nationalité dahoméenne ;
vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
vu le décret n° 2017-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement ;
vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
vu le décret n° 2017-586 du 13 décembre 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
vu le décret n° 2016-425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
vu la requête en date du 22 octobre 2015 de madame Ablavi Akpayédéwo FIADJIGBE et l'ensemble des pièces produites ;
sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 11 avril 2018,

DÉCRÈTE :

Article premier

La nationalité béninoise est accordée à madame **Ablavi Akpayédéwo FIADJIGBE**, née le 02 février 1971 à Sotouboua au Togo, fille de A. Seth FIADJIGBE et de Brigitte ACQUESON.

Article 2

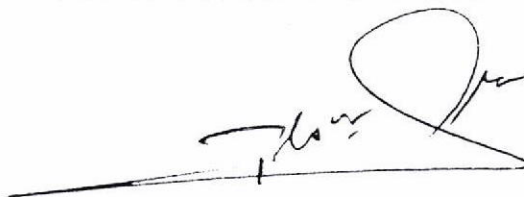
Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'application du présent décret.

Article 3

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 11 avril 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



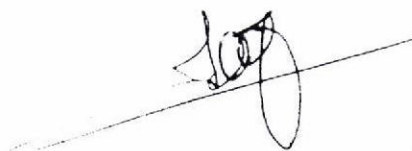
Patrice TALON

Le Ministre des Affaires Etrangères
et de la Coopération,



Aurélien A. AGBENONCI

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,



Joseph DJOGBENOU

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MJL : 2 ; MAEC : 2 ; AUTRES MINISTÈRES : 20 ;
SGG : 4 ; INTERESSEE : 1 ; JORB : 1.